

Arrêté N° MA-ART-2021-047

OBJET : Annule et remplace l'arrêté n° MA-ART-2021-035

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande initiale d'arrêté présentée par la SARL LAIR X.E TRANSPORT pour des travaux rue de Vire, situés au niveau de l'intercom, Aunay-Sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, du 29 mars au 31 mars 2021 et vu la demande reçue le 20 avril 2021 afin de modifier les jours de travaux, du 21 avril au 27 avril 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté MA-ART-2021-035 est annulé et remplacé par celui-ci.

Pendant toute la durée des travaux, la SARL LAIR X.E TRANSPORT est autorisée à réaliser une tranchée traversant toute la route au niveau de l'intercom, Aunay-Sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay.

La circulation sera alternée.

Article 2 : La SARL LAIR X.E TRANSPORT est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la directrice de l'ARD,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- La SARL LAIR X.E TRANSPORT,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 20 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

Le Adjoint



Gilles LECANTE